

Éditorial

L'expertise climatique : un défi interdisciplinaire et démocratique

Le besoin d'expertise associé à l'idée d'un changement climatique provoqué par l'homme est né d'une constatation que personne ou presque ne conteste, établie avec une certitude croissante à partir des années 1960 ou 1970 : la teneur atmosphérique de certains gaz à effet de serre augmente rapidement depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale. La question posée est très simple à énoncer : Peut-on laisser cette situation se développer sans contraintes, sachant que la croissance du CO₂, par exemple, est accélérée par un temps de résidence atmosphérique qui est très long ? La moitié environ du CO₂ émis à un moment donné est encore là un siècle plus tard, ce qui engage l'avenir de notre système climatique et induit aussi une déconnexion presque complète entre l'endroit où le CO₂ agit et l'endroit d'où il est émis. Que cette augmentation des gaz à effet de serre puisse moduler la variabilité naturelle du climat, dont nous constatons régulièrement les dommages, a conduit à se poser d'autres questions, plus difficiles encore : Qui pourrait souffrir en priorité d'un changement climatique que l'on n'aurait pas su éviter ? Quelles actions préventives peuvent permettre d'en minimiser les impacts ?

Face à un problème d'échelle planétaire, qui soulève des conflits d'intérêts multiples, il est essentiel d'organiser l'expertise au niveau international. C'est bien la mission du GIEC, depuis sa création en 1988, sous l'égide à la fois des Nations unies et de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), une des plus anciennes institutions scientifiques, créée en 1873.

Les ambiguïtés potentielles d'un tel processus sont multiples. C'est bien sûr pour répondre aux politiques et aux décideurs que l'on met en place une expertise. Mais les interrogations à la frange entre sciences et sociétés naissent toujours aussi d'un message d'alerte de la communauté scientifique. Il faut ensuite établir qui est la communauté scientifique concernée, celle qu'il faut solliciter. L'étude physique de l'atmosphère, de l'océan, est menée

depuis plus d'un siècle (depuis la création de l'OMM) par une communauté organisée au niveau international en vue d'objectifs multiples : surveillance générale des paramètres physiques qui décrivent le climat ; mise en place d'outils de prévision du temps, de l'état de la mer, des inondations ou des sécheresses, à des échelles allant de quelques jours à quelques mois, quelques années ou décennies. Mais, dès que l'on aborde le problème de l'importance des changements climatiques (naturels ou non), c'est une communauté plus large qui doit être impliquée : géographes, géologues et géophysiciens, hydrologues, écologues, épidémiologistes, sociologues, économistes... La liste est longue des savoirs nécessaires pour mettre en perspective de manière équilibrée les problèmes climatiques, pour les situer par rapport aux enjeux de développement auxquels ils sont liés. Il faut enfin distinguer la synthèse scientifique répondant à un besoin d'expertise – qui doit refléter un certain consensus facilitant la prise de décision – et le débat scientifique, toujours agité et contradictoire.

À tous ces problèmes, le GIEC a essayé d'apporter des solutions, certainement imparfaites, mais réfléchies. Sa structuration en trois groupes a été définie pour étendre son champ thématique et ne pas laisser l'expertise aux seuls physiciens du climat. Par ailleurs, si c'est à l'assemblée générale du GIEC (où tous les pays sont représentés) et au bureau du GIEC (quelques dizaines de scientifiques, nommés par les gouvernements) de définir l'objet des rapports, leur structuration en chapitres, la liste des auteurs principaux, c'est la dynamique d'un processus itératif et ouvert de relecture de textes – textes s'appuyant par ailleurs exclusivement sur des travaux publiés dans des revues à comité de lecture – qui cherche à assurer une participation large des communautés scientifiques concernées.

Enfin, comment éviter ce que craignent certains, que la communauté internationale « des climatologues » dans

son ensemble ne cherche à développer un diagnostic trop anxiogène qui favoriserait ses recherches ? La réponse donnée par le GIEC est de faire valider le résumé final, ligne à ligne, selon une règle de consensus, par une assemblée d'experts scientifiques nommés par les gouvernements, les contre-expertises nationales servant ainsi de contrepoids à la nécessaire expertise internationale.

Ces règles peuvent sans doute être améliorées et la communauté scientifique doit favoriser toute évolution permettant de maintenir une expertise indépendante des lieux de pression ou des lobbyings et de lui assurer une crédibilité maximale. Cela implique une prudence qui n'a pas toujours été respectée : par exemple, ne jamais

présenter le GIEC comme un lieu de décision. Réciproquement, il faut veiller à ne pas casser le lien de confiance entre citoyens et scientifiques : sans ce lien, sans cette confiance, aucun processus d'expertise n'est possible, et seuls les intérêts des uns et des autres pourront s'exprimer. Veiller à ce que l'expertise climatique réponde à l'exigence d'une démocratie citoyenne suppose qu'elle soit le produit d'une démarche où les différentes disciplines puissent construire un point de vue reflétant la complexité d'une question primordiale pour le futur des sociétés contemporaines.

Hervé Le Treut